

Tintigny, le 19 septembre 2014

Commune de Daverdisse
Compte rendu de la réunion de synthèse
des réunions de consultation villageoise,
le 18 septembre 2014

réf : N:\DAVERDISSE\04- Info-consultation\Réunion de synthèse\140918 PV synthèse consultation.doc

☞ **Présences**

Villageois : cf. liste de présence en annexe

Commune : Maxime Léonet, Bourgmestre ; Jean-Claude Vincent, Firmin Grofils, Stéphanie Grégoire,
Echevins ; Luc Daron, président de CPAS ; Cécile Kiebooms, Directrice générale

FRW : Sophie Orban et Pierre-Yves Muri, agents de développement

☞ **Ordre du jour**

1. Présentation des résultats
2. Suite des travaux
 - ☞ Qu'est-ce qu'une CLDR ?
 - ☞ Qu'est-ce qu'un GT ?
 - ☞ Planification

Monsieur le bourgmestre adresse un mot de bienvenue et remercie chacun d'être présent. Il mentionne que la rencontre du soir a pour but de faire la synthèse des éléments recueillis lors des réunions dans les villages.

Par la suite, le conseil communal du 30 septembre désignera les membres de la CLDR (commission locale de développement rural). Malheureusement, tout le monde ne pourra pas être retenu car cette commission doit être représentative de la population, et son nombre doit rester limité pour faciliter les travaux.

A l'inverse, tous les villageois seront invités aux différents GT (groupes de travail thématiques).

1. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

A. Préambule

Ce travail s'inscrit dans la volonté de la commune de réaliser un PCDR/A21L (programme communal de développement rural/agenda 21 local), ce qui implique d'intégrer les principes du développement durable (économique, social, environnemental) dans la réflexion. Les éléments recueillis jusqu' alors ont été structurés selon ces trois principes.

Au total, quatre réunions ont été organisées dans les villages de Daverdisse, Porcheresse, Gembes et Haut-Fays, regroupant respectivement 21, 18, 13 et 12 participants.

Les éléments récoltés ont été transposés en schémas heuristiques, pour un effet plus visuel et structuré. Il s'agit bien d'une synthèse, tout n'y est pas repris. Ces résultats seront soumis à débat lors des réunions suivantes.

B. Présentation des schémas heuristiques

Cf. documents en annexe

C. Questions/réponses

Beaucoup de choses ont été citées ; certaines se contredisent même. La question serait de savoir comment financer tous ces projets ?

A cette étape, toutes les idées ont été reprises. Elles seront par la suite débattues lors des GT afin d'éliminer les idées contradictoires et celles qui ne font pas l'unanimité. Celles-ci seront ensuite proposées à la CLDR qui sera chargée, sur base des enjeux et projets cités en GT, d'élaborer une stratégie de développement et de prioriser les idées émises.

Quant au financement, il existe plusieurs possibilités. La première est de faire appel à la politique du développement rural pour obtenir des subsides. A titre d'exemple, dans le cadre du précédent PCDR ont été aménagés des maisons de villages, du logement, les fontaines à Daverdisse, la traversée de Haut-Fays,... Toutefois, le PCDR ne doit pas se limiter à des projets finançables en développement rural car il est possible d'aller chercher des financements chez d'autres organismes subsidiaires comme le commissariat général au tourisme (CGT) ou d'autres.

Lors du précédent PCDR, plus de la moitié des projets ont été réalisés grâce à d'autres sources de financement que le développement rural.

Enfin, dans toutes les idées émises, certains projets sont coûteux, d'autres pas. Ces derniers nécessitent surtout une volonté de les mettre en œuvre. La mise en œuvre peut dès lors être portée par la Commune, la CLDR, les citoyens ou d'autres acteurs du territoire.

Des idées émises sont réalisées, en cours ou à réaliser par d'autres niveaux de pouvoir.

Apparemment, il est surtout question du manque d'information de la part des citoyens.

Il faut savoir que la commune n'est pas maître pour toutes les situations évoquées. De même, il y a un budget et une réglementation à respecter.

On souhaite des communes rurales et des créations d'emploi. N'y a-t-il pas contradiction ?

Certains points font débat en effet. A ce stade, toutes les idées ont été reprises, mais elles devront être affinées et triées pour être le plus proche des attentes de la population.

Le Conseil communal ne devrait-il pas définir des grands thèmes, des priorités ?

Les priorités communales ont été définies dans le PST (plan stratégique transversal), disponible sur le site internet de la commune.

Par ailleurs, le Conseil communal ne souhaitait pas intervenir lors des phases de consultation pour ne pas influencer les habitants et laisser libre cours à leur expression.

Dès à présent, les élus participeront pleinement au débat. Ils sont aussi représentés au sein de la CLDR, avec maximum 25% d'élus parmi les membres de la CLDR. Ceux-ci seront les relais entre la CLDR et le Conseil communal. Des aller-retours se feront sans cesse. De plus, le Conseil communal reste maître d'œuvre du PCDR et des projets y liés : le PCDR lui sera soumis pour approbation, avant transfert du dossier aux instances supérieures.

Il est dommage que la minorité ne soit pas plus représentée lors des réunions.

- *A quel moment les villageois peuvent-ils encore intervenir ?*

Tous les habitants seront invités à participer aux GT (groupes de travail thématiques). Seules les réunions de CLDR sont limitées aux membres désignés par le Conseil communal.

Les réunions thématiques seront pilotées par la CLDR et organisées selon les trois piliers du développement durable.

Un résident peut-il s'inscrire à la CLDR ?

Malheureusement non. Seules les personnes domiciliées peuvent s'y inscrire. La décision quant à la composition de la Commission sera prise en Conseil communal le 30 septembre.

Lors des réunions de CLDR, un quorum de présence est nécessaire pour valider les décisions. Il importe donc que les personnes qui posent leur candidature s'engagent à participer aux réunions.

Les GT sont-ils organisés par village ?

Non, dès à présent, toutes les réunions se font au niveau communal. Cela n'empêche toutefois pas de traiter une problématique spécifique à un village.

Quel est le but des GT ?

Leur but est de traiter les éléments collectés lors des réunions villageoises, tout en ayant une information complémentaire grâce aux apports du bureau d'étude, Impact de Bertrix. A partir de là, ils seront amenés à définir des enjeux et à proposer des pistes d'action.

En tant qu'élus, quelle est votre vision sur la participation ?

La participation a été bonne dans certains villages, comme à Daverdisse, et beaucoup plus difficile dans d'autres, comme à Haut-Fays. En prospectant sur les raisons de cette faible participation sur le village de Haut-Fays, il a été rapporté au Collège que vu le nombre de projets en cours, la population préférerait laisser travailler les élus.

Comment peut-on améliorer la communication autour de ces réunions ?

C'est très difficile à dire, toutes les idées sont les bienvenues. Actuellement, de nombreux canaux sont utilisés : bulletin communal, blog, presse locale, invitation personnalisée, invitation toute-boîte. Il est proposé de mettre les schémas heuristiques sur le site internet communal.

2. SUITES

A. Qu'est-ce qu'une CLDR ?

La Commission locale de développement rural est une commission d'avis composée d'un nombre de membres compris entre 20 et 60. Parmi ceux-ci, maximum 25% d'entre eux peuvent être élus ; les autres étant citoyens de la commune. Cette Commission doit être représentative de la commune dans son ensemble (village, âge, profession, genre,...) et est amenée à réfléchir à l'élaboration et à la mise en œuvre du PCDR.

Ses principaux rôles sont de :

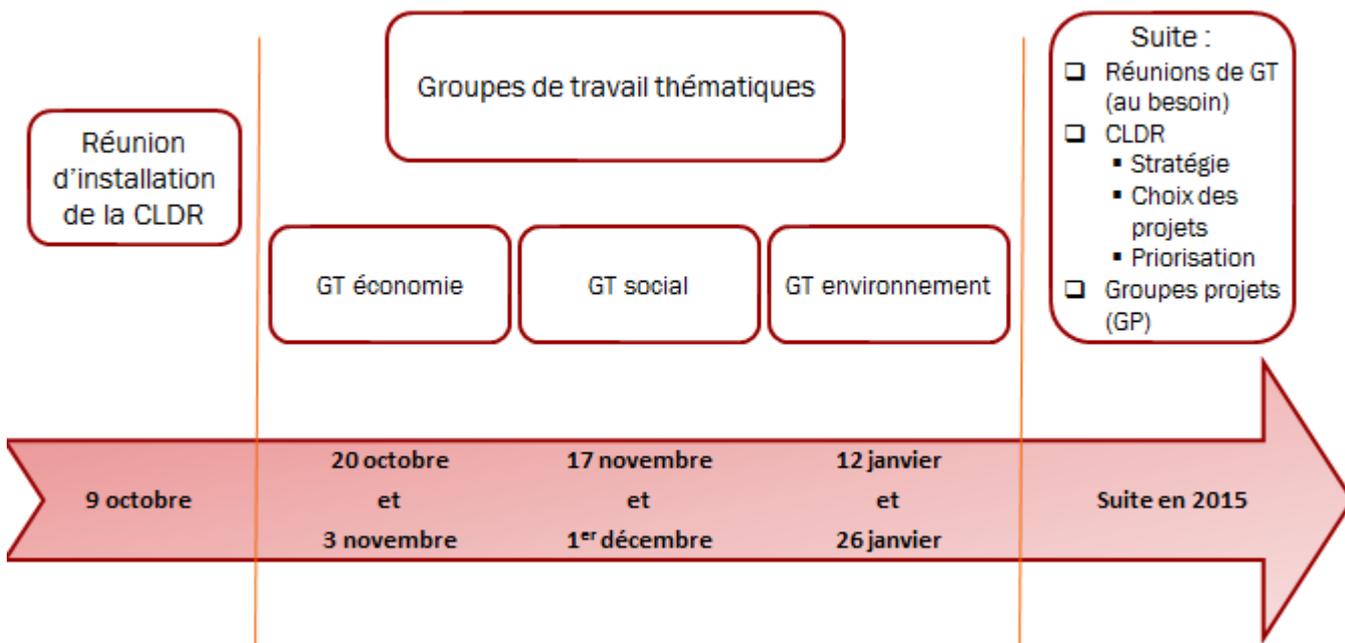
- Faire le lien entre la population et le pouvoir communal ;
- Relayer les informations traitées en GT ;
- Etablir une stratégie de développement ;
- Programmer des projets ;
- Proposer un PCDR au Conseil communal ;
- Suivre de la mise en œuvre du PCDR (min. 4 réunions par an).

Les candidatures pour la CLDR doivent être rentrées avant le 22 septembre à 12h à l'administration communale.

B. Qu'est-ce qu'un GT ?

Il s'agit d'un groupe de travail thématique qui vise à traiter l'information collectée jusqu'alors, à en ressortir les enjeux, à analyser les besoins, proposer des pistes afin de fournir une matière « prémâchée » à la CLDR. Trois séries de deux GT seront organisées, chaque série étant liée à un des piliers du développement durable (économique, social, environnemental).

C. Calendrier



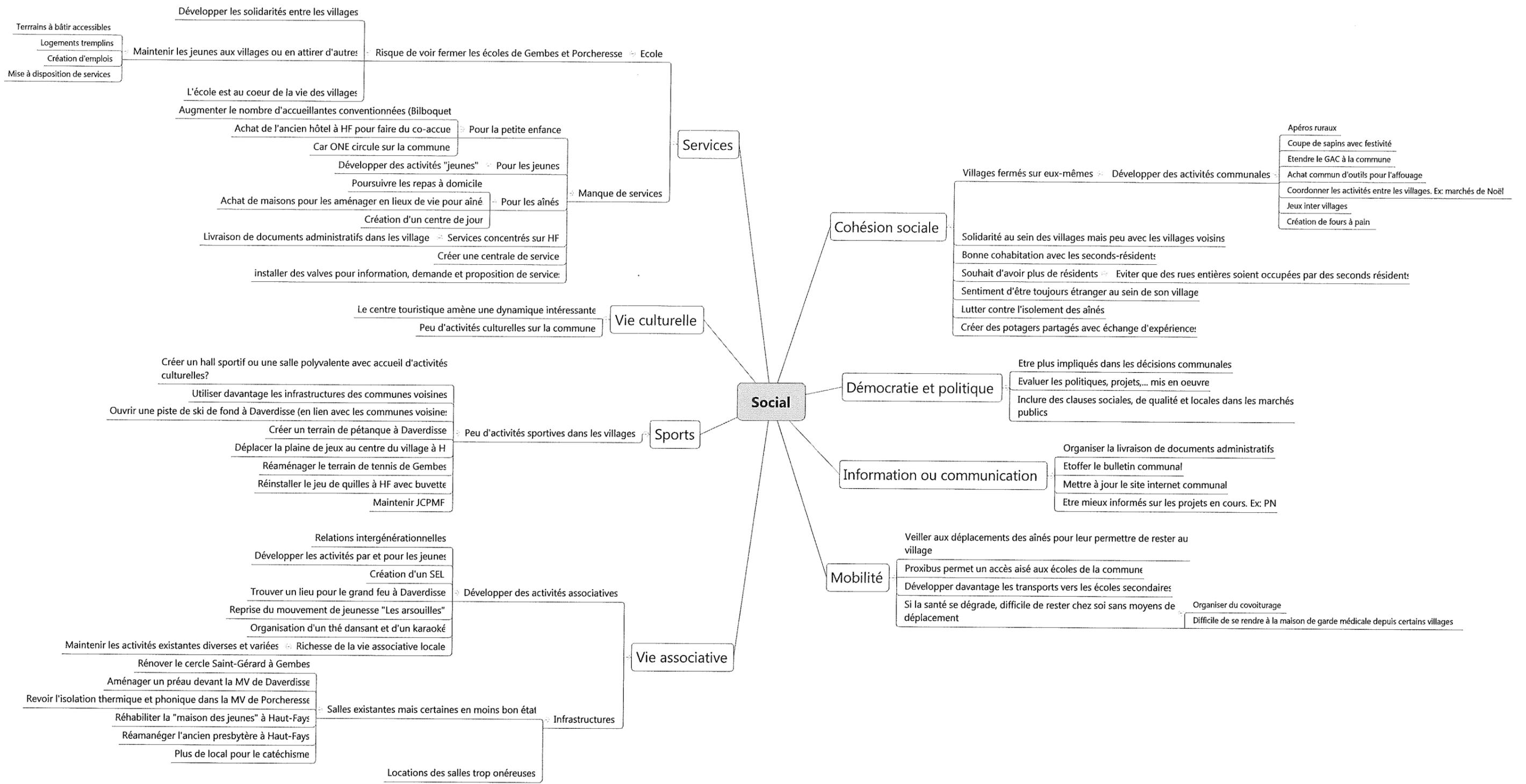
Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,
Agents de développement FRW

Participants à la réunion de synthèse de la consultation villageoise, le 18/09/2014

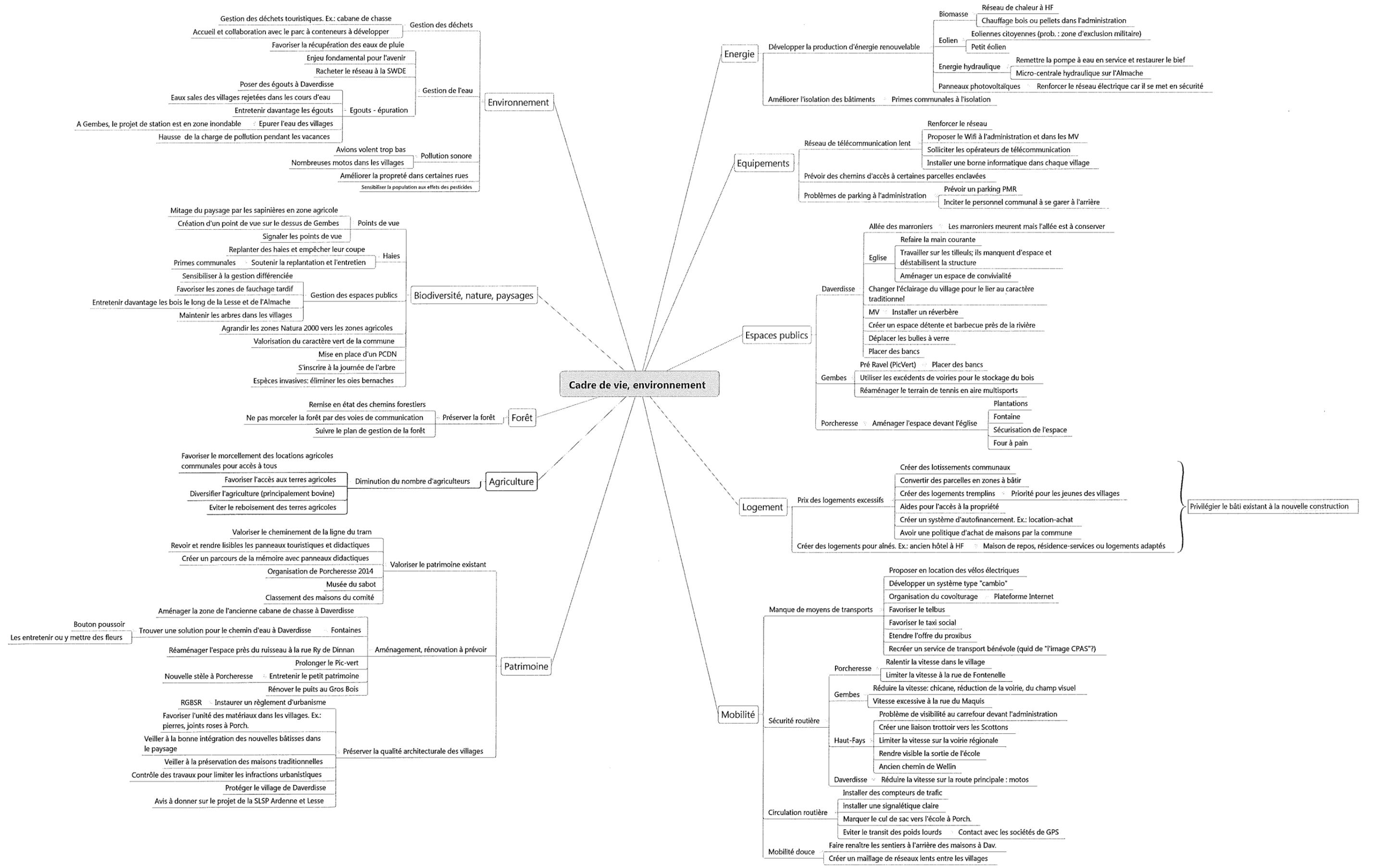
Civilité	Nom	Prénom	Adresse	N°	CP	Localité
M.	Adam	Jean-Benoît	rue du Pont Gaty	3	6929	Haut-Fays
Mme	Arsenieff	Patricia				
M.	Baijot	Pol	rue de Gedinne	55	6929	Haut-Fays
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Bosseaux	Michel	Le mont	219	6929	Haut-Fays
M.	Boucher	Charles	rue Ry de Dinnan	14	6929	Daverdisse
M.	Burtomboy	Denis	rue Paul Dubois	37	6929	Daverdisse
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse
Mme	Cornet	Maryse	Ancien chemin de Wellin	102	6929	Haut-Fays
Mme	Crick	Sandra	rue de la Hauche	74 B	6929	Daverdisse
M.	de Cartier d'Yves	Jean-Philippe	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse
Mme	De Vlaminck	Anne	rue Culot de Lahaut	88	6929	Porcheresse
Mme	Deffoin	Marie-Claire	rue des Ochires	71 A	6929	Haut-Fays
M.	Delforge	Olivier	rue du centre	44	6929	Porcheresse
Mme	Delvaux	Marie	rue du Centre	44	6929	Porcheresse
M.	Depatoul	Emmanuel	Mont	216	6929	Haut-Fays
Mme	Goire	Marie-Noëlle	rue du Cimetière	11G	6929	Haut-Fays
M.	Huysecom	Robert	rue Croix d'Or	8	6929	Gembes
M.	Jeanbaptiste	Dany	Ancien Chemin de Wellin	97	6929	Haut-Fays
Mme	Lambert	Dominique	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	164	6929	Haut-Fays
M.	Merny	André	rue de la Strée	10 A	6929	Gembes
M.	Pauwels	René	Le Mont	225	6929	Haut-Fays
Mme	Pays	Isabelle	chemin du Chênélisse	21	6929	Gembes
M.	Poncelet	Denis	rue de Bièvre	49	6929	Haut-Fays
Mme	Stalmans	Francine	rue de la Hauche	74	6929	Daverdisse
M.	Thiry	David	route des Grands Nids	2	6929	Haut-Fays
M.	Vanderperre	Francis	Sclassin	215 A	6929	Haut-Fays
M.	Vincent	Eric	rue de Bièvre	50A	6929	Haut-Fays
M.	Wuidar	Maurice	chemin du Chênélisse	21	6929	Gembes

Excusé

Civilité	Nom	Prénom	Adresse	N°	CP	Localité
M.	Merny	Jean-Luc	rue de Graide	90	6929	Porcheresse



Cadre de vie, environnement



Privilégier le bâti existant à la nouvelle construction

